

**Formulaire de candidature 2023-2024**  
**pour la formation conduisant au diplôme d'Etat d'architecte**  
**conférant le grade de master en apprentissage**

Nom : ..... Prénom : .....

**Dossier à envoyer IMPÉRATIVEMENT :**

- **Au plus tard le 26 février 2023 pour les étudiants de l'ESA**
- **Au plus tard le 15 mars 2023 pour les étudiants des autres ENSA**
- **Au plus tard le 11 avril 2023 pour les étudiants de l'ENSAPVS**

Photo d'identité

**INFORMATION CANDIDAT**

Madame     Monsieur

Pour les étudiants de l'ENSAPVS uniquement, numéro d'étudiant :

Nom :

Prénoms :

Né(e) le :

à

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

ville :

Tel :

e.mail :

**DIPLÔMES**

**Baccalauréat**

Série :

Année :

Ville :

Département :

**Diplôme d'Etudes en architecture (DEEA) conférant le grade de Licence ou titre équivalent**

Année :

Etablissement :

**Formation préparée en 2022-2023**

Intitulé :

Etablissement :

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

1. Formulaire de candidature complété
2. Photocopie du diplôme (ou attestation provisoire d'obtention) d'Études en architecture (DEEA) ou titre équivalent
3. Relevé de notes du premier cycle
4. Photocopie du diplôme du Baccalauréat et du relevé de notes
5. Lettre de motivation et d'intention (1 page A4 recto verso maximum)
6. CV
7. 1 dossier de travaux graphiques au format paysage A4/A3 :
  - 35 pages maximum (page de garde comprises) pour les candidats issus des autres ENSA (procédure de transfert)
  - 35 pages maximum (page de garde comprise) pour les candidats issus de l'ESA (procédure d'équivalence)
  - 10 pages maximum (page de garde comprise) pour les candidats issus de l'ENSAPVS
8. Photocopie de la carte d'identité ou du titre de séjour
9. 1 photo d'identité récente à insérer sur la première page de ce formulaire
10. Le cas échéant tout autre document jugé utile par le candidat.

*Ce dossier de candidature ne constitue pas un dossier d'inscription.  
La sélection s'effectue sur dossier et entretien de motivation. Elle devient définitive sur  
présentation du diplôme exigé à l'entrée en formation et après la signature d'un contrat avec une  
entreprise d'accueil.*

**Attention ! Les candidats issus d'une autre ENSA doivent impérativement suivre la  
procédure « [Transfert](#) ». Les candidats issus de l'ESA doivent impérativement suivre la  
procédure « [Equivalence](#) »**

**Dossier complet (un seul fichier PDF comprenant tous les documents  
impérativement présentés dans l'ordre indiqué ci-dessus) à transmettre :**

- **[Au plus tard le 26 février 2023](#) pour les étudiants de l'ESA**
- **[Au plus tard le 15 mars 2023](#) pour les étudiants des autres ENSA**
- **[Au plus tard le 11 avril 2023](#) pour les étudiants de l'ENSAPVS. Dossier  
à envoyer à l'adresse : [admissionapprentissage@paris-valdeseine.archi.fr](mailto:admissionapprentissage@paris-valdeseine.archi.fr)**

Si vous êtes admis à suivre le master en apprentissage, vous devrez également fournir, au plus tard trois mois après la rentrée :

- Une promesse d'embauche** pour une période de 3 ans, répondant OBLIGATOIREMENT aux conditions suivantes :
- Pratique de la maîtrise d'œuvre,
  - Maître d'apprentissage dans l'agence obligatoirement architecte (DPLG, DESA, HMONP), de préférence inscrit à l'Ordre des architectes.

Pour les étudiants issus des autres ENSA ou de l'ESA (procédures de transfert / d'équivalence) : en cas de non-admission en master en apprentissage, souhaitez-vous conserver le bénéfice de votre transfert / équivalence afin de rejoindre le master en cursus initial de l'ENSAPVS ?

- Oui  
 Non

## CALENDRIER

<b>26 février 2023</b>	Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les étudiants issus de l'ESA (procédure d'équivalence)
<b>15 mars 2023</b>	Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les étudiants issus des autres ENSA (procédure de transfert)
<b>11 avril 2023</b>	Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour les étudiants de l'ENSAPVS
<b>Du 21 mars au 18 avril 2023</b>	Examen des candidatures
<b>3 mai 2023</b>	Entretiens de motivation
<b>1er juin 2023</b>	Publication de la liste des admis
<b>Mi-septembre 2023</b>	Début des enseignements
<b>Mi-décembre 2023</b>	Date limite de début de l'apprentissage